

Pour une sociologie de l'environnement

environnement, société et politique

**BERNARD KALAORA
ET CHLOÉ VLASSOPOULOU**



(L'environnement a une histoire)

Champ Vallon

**POUR UNE SOCIOLOGIE
DE L'ENVIRONNEMENT**

DES MÊMES AUTEURS

DE BERNARD KALAORA

Le Musée vert, radiographie du loisir en forêt, L'Harmattan, 1993.

Au-delà de la nature, l'environnement : l'observation sociale de l'environnement, L'Harmattan, 1998.

Rivages en devenir. Des horizons pour le Conservatoire du littoral, La Documentation française, 2010.

Avec Antoine Savoye

La Forêt Pacifiée. Sylviculture et sociologie au XIX^e siècle, L'Harmattan, 1986.

Les Inventeurs oubliés, Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales, Champ Vallon, 1989.

Ouvrages dirigés

Avec J. Cloarec et G. Collomb, « *La Crise du paysage* », *Ethnologie Française*, XIX-3, 1989.

Avec J. Theys, *La Terre outragée : les experts sont formels !*, Autrement, 1992.

Avec M. Berlan, *La Méditerranée assassinée*, Peuples Méditerranéens, 1993.

Avec J. Cloraec, « *Littoraux en perspectives* », *Études rurales*, N° 133-134, 1994.

Avec B. Barraqué, *Le Risque environnemental et son vécu*, *Espaces et sociétés*, N° 77, 1995.

Avec M. Abélès, L. Charles, H.-P. Jeudi, *L'Environnement en perspective, contextes et représentations de l'environnement*, L'Harmattan, 2000.

Avec A. Moro, *Le Désert. De l'écologie du divin au développement durable*, L'Harmattan, 2005.

Avec L. Charles, H. Lange, F. Rudolf (dir.), *Environnement et sciences sociales en France et en Allemagne*, L'Harmattan (à paraître).

DE CHLOË VLASSOPOULOS (DIR.)

« *Migrations, Environnement et climat. Définitions et enjeux autour d'un problème public* », numéro spécial de la revue *Cultures & Conflit*, N° 88, 4 (hiver), 2012.

Avec G. Liarakou (dir.), (2011), *Histoire de l'environnement. Études sur la Grèce antique et contemporaine*, éd. Pedio, 2011, Athènes.

Exodes écologiques : l'environnement source de migrations, *Revue Alyson(s)* n° 6.

Avec C. Cournil (dir.), *Mobilité et migration environnementales*, La Découverte, 2014.

BERNARD KALAORA
CHLOÉ VLASSOPOULOS

**POUR UNE SOCIOLOGIE
DE L'ENVIRONNEMENT**

ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ ET POLITIQUE

CHAMP VALLON

La collection
«L'environnement a une histoire»
est dirigée par Grégory Quenet

Nous remercions tout particulièrement Jacques Vénét, Cécile Grignon-Logerot, Ghislaine Garrin-Ferraz, Charlotte Michel, Léa Kalaora, Antoine Savoye, Yves Henocque pour la relecture attentive du manuscrit et leur disponibilité. Ce livre doit aussi beaucoup à Lionel Charles dont les travaux ont largement contribué à faire mûrir notre réflexion.

Introduction Générale

Pourquoi un livre « Pour une sociologie de l'environnement : Environnement, société et politique ». D'abord, de nos jours, il est impossible de ne pas penser l'homme dans son environnement et vice-versa. À la fois les accidents industriels et les catastrophes naturelles qui se sont multipliés ces dernières années ont généré des incertitudes quant à notre maîtrise du monde. Par ailleurs, l'évolution des connaissances scientifiques ont mis en défaut les catégories cognitives unidimensionnelles et déterministes des disciplines académiques de plus en plus inadaptées à la complexification. Dans ce contexte il devient urgent de repenser l'action publique qui souffre de la même difficulté à ingérer à la fois les processus sociaux, biologiques et écologiques.

Une autre raison est le retard en France de l'intégration de l'environnement dans les sciences sociales et particulièrement dans l'étude des enjeux sociaux et politiques. L'emprise de la sociologie culturelle, qui survalorise les déterminismes sociaux, et qui voit dans la société une *Machine à faire les dieux* (selon le titre de l'ouvrage de Serge Moscovici), se confine à l'étude des faits sociaux, ces derniers ne pouvant être expliqués qu'à la lueur d'autres faits sociaux. Cette posture méthodologique conduit ainsi au rejet de l'environnement comme catégorie sociologique. Cet ostracisme empêche la saisie des échanges dynamiques entre humains et non-humains et l'interpénétration des connaissances pour refonder des catégories transversales de pensée et d'action.

Si l'on sait ce qu'est la sociologie en tant que discipline consolidée, sait-on ce qu'est l'environnement ? Le terme est importé de la langue anglaise *environment* qui renvoie aux conditions à la fois physiques, écologiques et sociales dans une perspective interactionnelle d'inté-

gration. En France ce terme a été traduit à la lettre pour désigner ce qui est extérieur à l'homme (légitimant ainsi la coupure académique entre société et son dehors, l'environnement) et il a été confondu avec les notions plus classiques comme celles de nature, de milieu, de paysage, de cadre de vie. Cet appauvrissement conceptuel se reflète dans les institutions qui gèrent l'environnement en tant qu'objet autonome d'action publique, impuissantes à penser la transectorialité d'un enjeu fluide, mouvant, jamais stabilisé et en interaction constante. Il se reflète aussi dans les travaux sociologiques qui peinent à prendre en compte l'environnement en dehors de leurs cadres conceptuels établis.

Cette question a fait l'objet de multiples colloques et rencontres pour déterminer si l'environnement est un objet autonome et légitime de recherche comme la famille, le travail, les organisations, la ruralité, l'urbanité. A-t-on à faire à une problématique pouvant prendre place dans le cadre analytique existant de ces thématiques sociologiques ou en revanche l'environnement ouvre-t-il sur un nouveau champ nécessitant une autre approche et la construction d'une démarche transdisciplinaire?

La difficulté interne aux SHS (sciences humaines et sociales) françaises de penser l'environnement doit être aussi mise en relation avec la forte présence d'un pôle techno-étatique qui revendique et qui monopolise la connaissance et la gestion de l'environnement. Dans les années 70 c'est en effet à l'État et aux grands corps techniques à qui revient la tâche de constituer l'environnement en tant que domaine de l'action publique en l'absence d'une réflexion sociale et sociologique sur la définition du terme et sa problématisation. Ce n'est qu'à la suite de l'institutionnalisation du secteur de l'environnement que les SHS s'y sont intéressées. Si nous pouvons affirmer qu'il y a une somme de travaux dans les SHS sur l'environnement, cet ensemble ne constitue pas un socle de connaissances permettant d'agréger autour de lui une communauté scientifique, d'où l'absence de manuels de l'environnement remplacés par une pléthore d'ouvrages collectifs où différentes disciplines sont représentées sans toutefois qu'il y ait un lien entre elles. Cet éclatement de la connaissance empêche de créer un dynamisme nécessaire pour affirmer l'apport des sciences sociales dans la réflexion et l'action en matière d'environnement. Il interdit aussi tout retour réflexif et il nuit à la capacité des chercheurs à s'approprier les connaissances et à contribuer à leur évolution.

L'absence sur le plan de la recherche d'une communauté ayant en charge la problématique environnementale commune se traduit par

une démultiplication de la question environnementale en autant d'objets (air, eau, sol, nature, etc.) qu'il existe de chapelles et de particularismes scientifiques et disciplinaires. À cela se rajoute le fractionnement de l'environnement au sein de l'appareil d'État et au sein même de l'administration de l'environnement. Différentes administrations se déclarent compétentes en la matière (ministères de l'environnement, de la recherche, de l'équipement, des transports, de l'agriculture, etc.) et engagent des budgets pour des programmes d'études. Il en résulte une multiplicité de l'offre institutionnelle qui renforce l'éparpillement de la recherche faute de coordination entre ces initiatives. Au sein même du ministère de l'Environnement, l'environnement est divisé en sous-secteurs (risque et pollutions, nature et protection, aménagement et cadre de vie). En quelque sorte l'idée véhiculée est que les problèmes de dégradation et de risques qui en découlent sont pris en charge par des corps compétents dont la société n'a pas à se soucier. Cette représentation conforte l'imaginaire social d'une France « rupestre », harmonieuse, équilibrée et à l'abri du risque. Nombreuses sont d'ailleurs les situations de dénégation du risque environnemental (pluies acides, Tchernobyl, amiante, déchets radioactifs) et d'euphémisation des problèmes qui renforcent ce regard restrictif cantonnant l'environnement dans sa dimension naturelle, culturelle et patrimoniale.

A contrario, dans les pays anglo-saxons, existe historiquement une forte réflexion et cela autant dans les domaines de la sociologie, de la philosophie de l'histoire ou de l'anthropologie. La sociologie et l'anthropologie américaines se sont très précocement intéressées à la dimension écologique du social dont l'École de Chicago est l'exemple le plus emblématique. De même, la philosophie américaine constitue une source importante pour penser la relation de l'homme à son environnement dans un contexte d'appropriation et de socialisation d'une nature sauvage au fondement même de l'identité américaine. Enfin, les analyses historiques de l'environnement contribuent à faire de ce domaine un objet légitime et reconnu par l'ensemble des communautés qui trouvent dans l'histoire un socle de connaissances utiles. Les travaux contemporains sont donc l'aboutissement d'une longue maturation intellectuelle au fondement d'un paradigme environnemental largement partagé et de l'existence d'un dialogue entre sciences sociales et sciences de l'environnement. Rien de comparable en France. Il n'y a aucune antériorité de l'environnement comme objet de recherche qu'il s'agisse des domaines de la sociologie, de l'histoire, de la philosophie ou, à moindre degré, de l'anthropologie.

Alors qu'aux USA les sciences du vivant ne sont pas entachées de suspicion, en France la sociologie refuse toute proximité avec les sciences du vivant. Il suffit de rappeler le refus violent dont a fait l'objet, en 1975, le livre de Wilson sur la sociobiologie par les sociologues français. À tort ils accusent celui-ci de prôner un déterminisme biologique et génétique des comportements sociaux. La théorie de l'évolution dont Wilson (1894, 2004) s'inspire pour penser l'environnement montre la continuité entre l'homme et l'animal, largement acceptée aux USA, à l'encontre de la théorie durkheimienne et de l'affirmation de la primauté du social sur tous les autres facteurs. L'absence de ce soubassement intellectuel en France s'est traduite par l'exclusion des sciences sociales originellement en porte-à-faux vis-à-vis de l'enjeu contribuant ainsi elles-mêmes à leur marginalité et au rejet dont elles font l'objet.

Cet ouvrage n'est pas un livre de méthodologie au sens où il ne propose pas des outils d'enquête ou d'observation des phénomènes socio-écologiques. Il n'est pas une compilation thématique basée sur les composantes environnementales (air, eau, sol, etc.). Il ne constitue pas non plus une analyse de terrain, mais il se sert des multiples études de cas dans l'espoir de montrer les interactions entre environnement, société et politique et de proposer des voies pour transcender les frontières disciplinaires.

Dans le souci d'agrégation des connaissances et de contribution à la structuration d'un champ en sciences sociales de l'environnement, le présent ouvrage vise à identifier les spécificités de l'environnement comme question sociale et politique en France tout en adoptant une démarche comparative. L'approche sociologique éclaire les significations sociales de l'environnement, les systèmes de valeur, les mobilisations et les conflits, les cadres de justification, le rôle des médias et de l'expertise. La science politique éclaire le processus d'émergence de l'environnement comme problème public, sa mise sur agenda, la prise de décision dans un contexte d'incertitude et de mondialisation de l'environnement. Des études de cas comparés en France et à l'étranger permettent de saisir les manières diverses de construction à la fois d'un objet de recherche, d'un enjeu social et d'un problème public, de constater l'existence ou non de formatage de l'environnement, convergent ou divergent. Et cela dans un contexte de mondialisation et de transformation permanente des problématiques pour proposer non pas des outils de méthode au sens strict du terme mais plutôt des cadres d'analyse et d'interprétation à plusieurs entrées. Si le but est de contribuer à une sociologie de l'environnement, cette perspective ne

visé pas à la clôture d'un champ mais à son interaction continue avec les disciplines scientifiques et techniques importantes dans l'étude, la compréhension et la gestion des processus environnementaux (B. Kallaora, 2008).

Le premier chapitre situe l'environnement dans son historicité. Il s'agit de montrer que cette préoccupation n'émerge pas subitement dans les années 70 mais qu'elle est le résultat d'une longue maturation dont les manifestations changent dans le temps et l'espace et varient selon les contextes culturels. Les sociétés ont toujours eu une sensibilité vis-à-vis du milieu qui les entourait dans une perspective de domination et de contrôle mais aussi de préservation et de conservation. Pour mettre en relief cet héritage historique nous nous focalisons plus particulièrement sur le XIX^e siècle. Il marque le début de l'industrialisation et d'une dégradation accélérée de l'environnement qui se traduit par une prise de conscience des impacts de l'activité humaine et une meilleure connaissance du milieu liée au développement des sciences. L'accent est mis sur les filiations esthétiques, hygiéniques, technocratiques, environnementalistes qui influencent les représentations, la définition de problèmes et la façon de les gérer. Cette historicité prend des figures différentes selon les contextes nationaux et notamment en France où la filiation environmentaliste est pratiquement absente.

Le deuxième chapitre a une visée théorique. Il porte sur les relations entre l'environnement et les sciences sociales en revisitant les disciplines et en montrant les rapports complexes et ambivalents qu'elles ont entretenus vis-à-vis de l'environnement. Nous nous interrogeons sur les spécificités propres à différents courants sociologiques, aux instruments potentiellement disponibles pour prendre en compte la question environnementale et aux différences entre contextes nationaux. Parmi ces différentes écoles et traditions certaines paraissent plus en mesure de s'approprier une thématique foncièrement nouvelle pour repenser les relations entre l'homme et l'environnement dans sa perspective contemporaine. L'accent sera mis sur les apports de celles-ci dans l'objectif de proposer un cadre constitutif d'une sociologie française de l'environnement.

Le troisième chapitre est consacré aux controverses sur l'importance de l'interdisciplinarité pour prendre en compte la question environnementale. Les recherches sociologiques sur l'environnement en France se sont développées sans réellement constituer un espace d'échange et de dialogue avec les autres disciplines. Et malgré les tentatives récurrentes de programmes interdisciplinaires il n'existe pas

une sociologique spécialisée que l'on pourrait qualifier d'environnementale ni de référentiel commun d'énonciation théorique sur la nature de l'objet à traiter. Toutefois les conséquences de plus en plus visibles des activités humaines sur l'environnement ont conduit certains sociologues à privilégier une orientation pragmatique, c'est-à-dire une visée qui met l'accent plutôt sur les conséquences pratiques de la connaissance que sur les seuls aspects théoriques de définition de l'objet.

Le quatrième chapitre porte sur l'environnement en société et les différentes modalités de sa prise en compte par les acteurs sociaux. L'approche sociologique apporte une mise en perspective sur les évolutions des aspirations sociales et des formes nouvelles de mobilisation et de revendication notamment des couches moyennes, débouchant sur la politisation de l'environnement face à un nouveau contexte dit de la société du risque. En particulier, dans un premier temps, nous traitons de l'émergence de l'environnement comme nouvelle valeur sociale et de son appropriation par la société civile. Dans un deuxième temps, nous évoquons l'avènement des nouveaux mouvements sociaux, leur spécificité et leur intégration dans l'espace politique en tant qu'acteurs de l'action publique. Enfin, nous montrons la montée en puissance de l'expertise et les formes changeantes de son expression dans un monde de plus en plus vulnérable et incertain nécessitant de penser autrement la démocratie.

Le cinquième chapitre, l'environnement en politique, met l'accent sur la transectorialité de l'environnement en tant qu'objet d'intervention publique se traduisant par l'absence d'un milieu d'intervention bien identifié et stable et d'un chevauchement dans le partage des compétences. Ceci explique en partie la fragilité de l'action environnementale et de sa légitimité institutionnelle. À la différence d'autres domaines, l'action publique en matière d'environnement doit concilier à la fois l'efficacité instrumentale et économique et des exigences éthiques, sociales et esthétiques. La recherche d'une finalité en valeur semble peser de plus en plus à côté de la rationalisation des choix en termes d'efficacité concurrençant ainsi les rationalités et paradigmes dominants pour la plupart économiques. La sémantique officielle cherche à réduire cette incompatibilité à travers l'imposition de la notion de développement durable par la normalisation et l'intégration de l'environnement dans le monde économique aux dépens de son caractère subversif qui s'en trouve affaibli. Enfin, nous constatons aussi que l'action environnementale participe au renouveau des formes de gouvernement démocratique remettant en cause sa vision

verticale et hiérarchique lui substituant une vision plus transversale à la fois locale et globale. La problématique environnementale introduit au cœur des dispositifs institutionnels de nouvelles modalités d'engagement et des formes non conventionnelles d'interventions citoyennes dans le champ politique.

Le sixième chapitre pose la focale sur la relation entre le local et le global face à des enjeux transfrontaliers qui nécessitent d'imaginer des formes nouvelles d'exercice du pouvoir capable de répondre à ces nouveaux défis. L'action publique dans le domaine de l'environnement doit être resituée dans la transformation des contextes liés à l'eupéanisation des politiques et à la globalisation qui accroît de manière indéfinie le spectre des acteurs concernés et transforme les visions de l'environnement dans un monde de plus en plus connecté et interdépendant. La dégradation de l'environnement renforce les discriminations sociales creusant les inégalités non seulement entre pays mais aussi entre communautés locales dont les plus pauvres deviennent les plus vulnérables. Les mobilisations politiques afro-américaines des années 1960 dénonçant la ségrégation raciale reflétée par la distribution spatiale des risques environnementaux ont donné naissance au jeune mouvement de justice environnemental. Ce concept, en s'inspirant des problématiques locales, offre la possibilité de repenser les inégalités sociales et écologiques dans une société du risque. Les grandes catastrophes font l'objet d'une protestation à l'échelle mondiale et de mouvements compassionnels qui suscitent de nouvelles formes d'intervention politique qualifiée de « global-politique » (M. Abelès, 2008). Des acteurs nouveaux, les ONG, apparaissent sur la scène internationale exerçant leur compétence dans des domaines divers et qui se veulent l'incarnation de la société civile mondiale rompant avec les pratiques traditionnelles des organisations représentatives

Tout en comblant une lacune bibliographique évidente, cet ouvrage vise un double objectif. D'une part saisir la spécificité de l'environnement comme objet de recherche et de compréhension renouvelée qui nécessite de revisiter les sciences sociales afin de proposer des modèles d'analyse intégrée établissant un dialogue entre celles-ci et les sciences de l'environnement. D'autre part comprendre l'environnement comme enjeu d'action sociale et politique en présentant les principales problématiques qui permettent de saisir la dynamique environnementale des sociétés modernes, complexes et de plus interdépendantes. Il s'agit d'identifier les transformations qui en résultent tant du point de vue des acteurs que des modes nouveaux de gouvernance.

Les affaires environnementales intéressent de plus en plus l'opinion publique et sont l'objet de médiatisation. Pour illustrer notre propos concernant les thématiques environnementales et les controverses qu'elles suscitent, nous renvoyons par des encadrés à des articles ou à des ouvrages.

Les cadres cognitifs pour penser l'environnement

L'environnement est loin de constituer un problème social et public «découvert» par les sociétés occidentales dans les années 60-70 lorsque le modèle productiviste dominant commençait à montrer ses limites et à affronter ses premières mises en cause. La société des individus a toujours exprimé le souci de la qualité du milieu dans lequel elle vivait et a toujours tenté de régler les problèmes qui apparaissaient dans son rapport avec la nature. À titre d'exemple, Hippocrate aux v^e et iv^e siècles av. J.-C. avait souligné l'influence des airs et des lieux sur l'élaboration des tempéraments, les formes du langage et le génie des nations. Plusieurs ordonnances du prévôt de Paris ont interdit en 1348 des activités polluantes dans la capitale française (P. Gousset et G. Magistry, 1968). Dans le champ de la nature, la forêt a toujours fait l'objet d'une pratique communautaire de préservation des ressources sylvicoles, faunistiques et aquatiques.

Ce souci de gérer le milieu environnant a exprimé pendant longtemps la volonté non pas de s'adapter à la nature mais de la dompter. Cette volonté de domination découlait au départ d'un besoin de survie : créer les conditions de la sédentarisation des communautés humaines. Avec l'arrivée de l'ère industrielle elle s'est transformée en défi technologique. La culture capitaliste impose une conception utilitaire et instrumentale de la nature faisant de cette dernière un moyen d'accomplissement d'objectifs sociaux et d'aspirations individuelles (K. Eder, 1996). L'arrivée de ce qu'on appellera ici «l'ère environnementale» dans les années 70 – c'est-à-dire la montée des revendications sociales en faveur de l'environnement, l'apparition d'institutions publiques ad hoc pour protéger l'environnement et l'élaboration des nouvelles

politiques publiques environnementales – n'émerge donc pas dans un *vacuum*. Elle s'inscrit dans la continuité d'un long héritage, propre à chaque communauté, à chaque pays, qui influence encore aujourd'hui la façon de percevoir et de traiter les enjeux qui s'y rattachent.

Bien sûr l'ère environnementale marque un changement majeur dans la perception du rapport homme-nature. Il ne s'agit plus d'agir pour contrôler l'environnement mais pour le préserver contre l'interventionnisme démesuré des sociétés modernes et en vue de créer une éthique de responsabilité envers les générations présentes et futures. Néanmoins, ce changement ne rompt pas complètement avec le passé qui pèse toujours sur notre perception de la nature et sur nos pratiques d'intervention envers elle. Il est ainsi essentiel de se pencher sur cet héritage si l'on veut comprendre la transformation actuelle de l'environnement en objet autonome d'intervention sociale et politique. Ce sera le but de ce chapitre qui se concentre d'une part sur trois sources majeures de l'histoire française de l'environnement et d'autre part sur des recherches anglo-saxonnes qui sont à l'origine de la conception moderne de l'environnement en tant qu'objet de recherche en sciences humaines et sociales.

LES CADRES FRANÇAIS : UNE ÉMERGENCE ÉCLATÉE

Il est difficile de parler en France d'une communauté intellectuelle bien identifiée ayant développé une problématique environnementale et qui cherche à éclairer le lien d'interaction entre l'homme et le milieu naturel. Nous sommes plutôt face à des groupements d'acteurs épars qui, sans liaison entre eux, abordent chacun la question de l'environnement et de sa préservation sous un angle différent selon leur sensibilité et leur ancrage institutionnel. Trois milieux d'éclosion d'une telle problématique peuvent être identifiés, tous très éloignés des sciences humaines et sociales et ayant comme point commun la présence des grands corps techniques d'État: le premier se caractérise par une approche naturaliste et esthétique, le deuxième par une approche hygiéniste et le troisième par une approche technocratique.

Des filiations esthétiques et naturalistes

Le XIX^e siècle est marqué par l'amour envahissant du paysage (C. Bertho Lavenir), la représentation artistique du territoire et le

combat pour la protection des monuments naturels. C'est autour de ce triple registre que s'ordonne la mobilisation des élites autour de la question de la nature. Le cadre cognitif dans lequel s'inscrit la lutte pour la défense de la nature est avant tout celui de l'art. Les travaux sur la constitution de la nature comme espace de loisir et de plaisir montrent l'importance du regard dans la représentation des lieux dits naturels (B. Kalaora, 1993). La nature ne se donne à voir que comme paysage pittoresque dont les canons de découverte ont été produits par les littérateurs, les peintres, les poètes et les philosophes.

Les premiers signes d'une sensibilité nouvelle à la nature apparaissent dès le XVIII^e siècle se poursuivant au XIX^e par la pratique du voyage qui de scientifique devient artistique. C'est dans les «salons» picturaux que naissent l'intérêt pour les paysages et le goût pour la forêt, la mer, la montagne et le désert. Cet intérêt pour la nature dans ce qu'elle a de plus remarquable se traduit par l'avènement d'une nouvelle conscience, celle de l'éventualité de son altération et à terme de sa disparition. La conscience de son historicité et de sa fragilité transforme les attitudes sociales à son endroit. La nature devient ainsi progressivement objet de sollicitude et d'action conservatrice devant assurer sa pérennité. Une protestation diffuse portée par les élites urbaines traverse le XIX^e siècle pour s'intensifier par la suite et générer le renouveau du provincialisme et du régionalisme à la fin du XIX^e siècle (B. Kalaora, A. Roger, A. Corbin, D. Trom, F. Walter, C. Bertho Lavenir). Disparition du beau, détériorations et ravages causés par le mercantilisme et l'industrialisation naissante constituent la plainte lancinante des littérateurs et artistes qui demandent la prise en charge de la nature, inventorient et classent les lieux dignes d'être protégés. Dany Trom (1996) analyse de manière très fine le processus de production sociale de ces lieux à travers le développement d'associations, véritables laboratoires où s'élaborent les justifications du Beau qui en feront des causes légitimes et partagées par l'ensemble des populations locales ou nationales. La sélection de ces lieux génère des pratiques nouvelles de collectes, de comparaisons, d'inventaires et de hiérarchisation, de mise à l'épreuve de la nature par rapport aux canons et codifications de l'art. Il faut qu'elle soit l'égale du monument artistique pour devenir un monument naturel.

Ce n'est que lorsque ces conditions de «patrimonialisation» et d'«artialisation», pour reprendre l'expression de A. Roger, sont réunies que la nature est définie comme une cause en soi et devient un lieu exemplaire susceptible de justifier l'intervention des pouvoirs publics. Ce sont les grands corps (d'abord les Forestiers et ensuite les

ingénieurs des Mines et les ingénieurs des Ponts et Chaussées) qui refléteront au sein de l'État cette approche esthétique de la nature qu'ils rapprocheront de leur combat contre les menaces naturelles. La rencontre avec la technocratie étatique pérenniserà la protection de la nature en tant que champ d'action publique.

Tout au long du XIX^e siècle et pendant une bonne partie du XX^e, sa protection n'est pas justifiée au nom de l'environnement. L'idée de protection de la nature est donc antérieure à celle de l'environnement apparue récemment dans le langage des administrations publiques (B. Kalaora, 1998). Alors que la protection de la nature renvoie initialement à une intervention d'ordre esthétique, la protection de l'environnement reflétera l'approche scientifique et technique (comme la gestion du patrimoine naturel, la biologie de la conservation ou l'ingénierie écologique) qui consolidera l'emprise des grands corps d'État sur ce secteur d'action publique.

L'avènement de la modernité n'a pourtant pas marqué la fin de cet héritage esthétique. Le paysage, et notamment la notion de paysage durable, constitue encore aujourd'hui un terrain privilégié pour analyser la valorisation esthétique dans le champ politique contemporain. Or il ne s'agit plus d'une conception patrimoniale, figée, élitiste, visuelle mais d'une conception plus ouverte, populaire et engagée du paysage. De nouvelles théories du paysage sont nées qui refusent à la fois « la réduction écologisante et le formalisme esthétisant » du XIX^e siècle. En particulier, les théories relationnelles du paysage (A. Berque, 1990) mettent l'accent sur le lien entre le vécu et l'expérience esthétique de l'ordinaire pour contrer à la fois les approches conservatrices du passé et les pratiques managériales de réduction du paysage à l'environnement physique. Ces théories ont permis de conforter le paysage comme champ d'intervention publique où la contribution des artistes et des paysagistes est présente tout en s'adaptant aux aspirations propres à la société civile. La participation du public à la définition du paysage dans lequel il veut vivre est posée comme un préalable à toute intervention esthétique (voir Convention Européenne du Paysage, 2004).

Ces positions théoriques sont confirmées par de nouvelles mobilisations associatives qui redéfinissent le cadre politique de l'expérience esthétique autour de trois motifs de revendications et d'investissements : la référence à l'habitant et à sa subjectivité, l'attachement aux petits territoires de vie et à la proximité, la mise en avant du jugement esthétique. Ces trois thématiques servent de cause au combat associatif dans sa tentative de donner à l'espace public et aux règles du débat public une dimension plus participative (Actes du séminaire *De*